

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MAI 2022

RAPPORT N°056 – 05 - 2022
Direction Générale Adjointe de la Cohésion Sociale
Direction des Sports

REGLES D'ATTRIBUTION D'AIDE AUX SPORTIFS BENEDICTINS

La Ville de Saint Benoît souhaite encourager la performance sportive des championnes et champions d'aujourd'hui et de demain en mettant en place une aide financière dédiée.

Ce nouveau dispositif d'aide individuelle en matière de sport s'inscrit dans une démarche volontaire en matière de politique sportive axée sur l'accession au haut niveau et la formation des jeunes sportifs.

Cette aide forfaitaire sera attribuée pour une année :

- à des athlètes amateurs évoluant dans leur discipline dans une structure reconnue de haut niveau (hors département ou localement) ;
- aux athlètes qui contribuent à la dynamique et au rayonnement de Saint-Benoît dans les compétitions nationales, internationales ou de la zone Océan Indien.

Un règlement annexé au présent rapport définit les modalités d'attribution de l'aide allant de 50,00 € à 600,00 € par athlètes et par an.

Au titre de l'année 2022, ces aides pourront être distribuées dans la limite du montant total inscrit au BP 2022 soit 12 400,00 €.

Je vous propose de :

- valider le présent rapport et le règlement d'attribution d'aide aux sportifs bénédictins annexé ;
- m'autoriser à engager les crédits inscrits à l'imputation 6714 ;
- m'autoriser à signer tous les documents y afférents.

Je vous prie d'en délibérer
Le Maire